

Épreuves féminines : **Samedi 19 février** course en ligne au Poiré sur Vie
Dimanche 20 février « contre la Montre » à Commequiers

Au moment où nous concevons ce règlement 2022, et suivant l'évolution des règles sanitaires dans les mois à venir, nous serons peut-être contraints de modifier certaines conditions.

ARTICLE 1 : Organisation

Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes, dont le siège social est situé
Mairie 1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

Les épreuves sont en classe Fédérale femmes 1.15 ouvertes à la catégorie Élite Professionnelle et N1, N2, Sélection régionale. Grille 1220/20 pour l'épreuve en ligne et grille 1400/5 pour le contre la montre par équipes. Les épreuves ne pourront excéder 120 Km en ligne et 50 km pour le CLM par équipes.

ARTICLE 3 : Participation – Engagement

ENGAGEMENT PAR EQUIPE

- ➔ Nombre d'engagées par **équipes** : **7 maxi** + 4 remplaçantes - 5 minimum + 3 remplaçantes
- ➔ Les engagements se feront uniquement **par équipes et par bulletin** avec un maximum de **25 équipes**.
- ➔ Les priorités pour la sélection :
 1. Participation aux deux épreuves avec 7 concurrentes
 2. Elite professionnelle, N1, N2 et sélections régionales

Une réponse est impérative **avant le 1^{er} décembre** pour une éventuelle sélection, qui vous sera communiquée au plus tard le 15 décembre.

- ➔ Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve.

Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.

Contact : Hubert GUILBAUD engagement@cocpv.fr - 06 71 99 92 13 – Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76

ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs

- **Samedi – course en ligne**
 - La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs) se fait de 12h à 12h45 dans la salle indiquée sur le document route.
 - La réunion des directeurs sportifs sera à 13h dans une salle indiquée sur place.
 - La présentation et la signature des concurrentes se fera à proximité du podium protocolaire à 13h30.
 - Appel des concurrentes sur la ligne de départ à 13h45, départ 14h
- **Dimanche – contre la montre**
 - La réunion des directeurs sportifs sera à 9h dans une salle indiquée sur place.
 - 1^{er} départ sur la ligne à 10h – puis toutes les 3 minutes.

ARTICLE 5 : Classements

- Des classements intermédiaires, **POINT CHAUD** sont disputés sur la course en ligne, classement sur 3 concurrentes.

A chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1^{er} – 5 points – 2^{ème} - 3 points – 3^{ème} – 1 point.

En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les coureurs.

- Désignée par le jury, la concurrente **LA PLUS COMBATIVE**
- La **MEILLEURE ESPOIR** (moins de 23 ans)
- **Pour des raisons de sécurité, toutes concurrentes situées à plus de 10 minutes du peloton principal devront abandonner.**

ARTICLE 6 : Pénalités

Les épreuves sont régies par le règlement de la F. F. C

ARTICLE 7 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le document route.

ARTICLE 8 : Protocole

Après l'arrivée, la 1^{ère} la 2^{ème} la 3^{ème} de l'épreuve, la 1^{ère} des points chauds, la 1^{ère} espoir et la plus combative doivent se présenter au podium protocolaire en tenue de compétitrice dans un délai de 15 minutes maximum après l'arrivée.

Pour le CLM par équipes les 3 premières équipes devront se présenter au podium protocolaire.

Toute concurrente qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire pourra se voir retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

ARTICLE 9 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE et par un véhicule appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

ARTICLE 10 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les concurrentes pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où elles quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et concurrentes acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles elles figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions règlementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

PRIMES 35^{ème} EDITION 2022

EPREUVE EN LIGNE		
COMBATIVITE 50€	ESPOIR 50€	POINTS CHAUDS 50€

GRILLES DE PRIX F.F.C.

Individuelle Course en ligne	Contre la montre par EQUIPE
1 220 € sur 20 coureurs	1 400 € sur les 5 premières équipes